
Les annonces ministérielles d'un futur plan télescopent l'agora du grand âge

Fnaqpa et AD-PA ont choisi de se réunir pour échanger sur les enjeux politiques du secteur. Avant même que leurs débats s'ouvrent, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap annonce un plan pour l'automne et la première réunion de la conférence nationale de l'autonomie. L'heure est de nouveau au débat public.

En organisant ensemble leur congrès annuel, la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) et l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) proposent à Albi (Tarn) "un espace de résistance créatif" à travers une agora du grand âge. Philosophes, chercheurs, directeurs, personnes âgées sont invités du 19 au 20 juin à "repenser les politiques publiques et construire un futur commun".

Hasard du calendrier, par communiqué du 18 juin, Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap signale de son côté avoir réuni le 17 juin "les acteurs nationaux du grand âge pour une rencontre de travail et d'échange". Cette initiative devrait déboucher sur un nouveau plan Grand âge à l'automne (lire nos articles ici et là) et la première convocation le 9 juillet de la conférence nationale de l'autonomie (CNA). Ce dispositif est prévu dans l'article 1 de la loi Bien vieillir. Son décret d'application définissant ses modalités n'a pas encore été publié mais un projet de texte a été validé par le conseil de l'âge* ce 5 juin.

Avis favorable du conseil de l'âge

Une nouvelle version du décret détaillant les modalités de la future conférence nationale de l'autonomie (CNA) vient d'être cautionnée par le conseil de l'âge. Dans son avis, il salue les transformations apportées à la première version du texte (lire notre article). Il note que l'instance "devient annuelle et se voit élargie dans la composition de ses membres notamment des représentants des personnes concernées, des partenaires sociaux et des employeurs". Il relève dans la longue liste des participants l'absence de la Fédération des particuliers employeurs. Autre caractéristique, "le projet de texte prévoit que la CNA adopte un rapport d'orientation comprenant bilan, état des lieux et préconisations qui pourront guider les futures conférences territoriales de l'autonomie".

Globalement, Charlotte Parmentier-Lecocq prône la coconstruction des politiques. "Les transformations engagées doivent être guidées par une seule boussole : celle de la citoyenneté et de l'autonomie des personnes", écrit-elle. Dans son communiqué, la parole d'Olivier Richefou, président de la commission grand âge de Départements de France est rapportée. Ses propos restent consensuels : "Il faut continuer à clarifier la gouvernance et le financement du secteur pour faire face à des défis qui nous mobilisent tous."

Un plan sous haute surveillance

Les représentants de l'AD-PA et de la Fnaqpa, interrogés par Hospimedia lors de l'agora, attendent la suite. L'idée de privilégier les habitats intermédiaires dans la perspective du virage domiciliaire les

séduit mais ils restent prudents. "Ce n'est pas le premier plan annoncé pour le secteur", relèvent certains. Par communiqué du 19 juin, l'AD-PA confirme soutenir les annonces de la ministre déléguée "pour promouvoir l'habitat intermédiaire, l'habitat inclusif, le domicile partagé, la résidence autonomie, la résidence service sénior...". Elle suggère aussi d'ajouter dans les priorités un objectif de citoyenneté soulignant que "les personnes âgées doivent être considérées comme des citoyens à part entière et bénéficier des mêmes droits que tous les Français, y compris le droit à l'habitat". L'AD-PA explique qu'environ "500 000 personnes âgées vivent dans [des] établissements classiques. Si l'on en transforme la moitié, c'est très rapidement 250 000 places d'habitat intermédiaire qui seront ainsi créés."

Le temps politique interroge

À la tribune du congrès, Clémence Lacour, responsable relations institutionnelles de la Fnaqpa, indique avoir participé à la réunion organisée par Charlotte Parmentier-Lecocq. Elle souligne que les acteurs du secteur ont "été ravis d'être enfin réunis par la ministre". Traditionnellement à chaque nouvelle prise de poste les ministres rencontrent les acteurs du secteur pour échanger et mieux appréhender les sujets mais "cette prise de premier contact a mis du temps à être organisée". Quant au contenu de la rencontre, Clémence Lacour regrette que l'annonce d'un plan d'actions en faveur du grand âge ne se soit pas accompagnée de précisions sur son contenu. Elle ajoute que la ministre déléguée a laissé entendre aux participants qu'"il y aurait un travail sur des actions partagées dans le cadre de la future conférence nationale de l'autonomie". Ce qui lui fait craindre "l'organisation de nouvelles concertations" et le risque sous-entendu de devoir attendre encore un long moment la mise en place d'actions concrètes.

Éric Frégona, directeur adjoint de L'AD-PA — également à la réunion ministérielle — a la même analyse. Pour lui, tout est question de temps. Il constate qu'au quotidien, les directeurs d'établissements alertent les fédérations sur leurs difficultés et la nécessité d'avoir des réponses en urgence. Alors la perspective de nouvelles concertations sur un éventuel plan à moins d'un an des élections municipales l'interroge. Il pense que si le secteur n'arrive pas à mobiliser les politiques "il n'y aura pas d'argent. Et quand il n'y a pas d'argent [les politiques] font de la norme".

Les grandes actions à prioriser selon le Gouvernement

Dans la perspective du futur plan Grand âge, le Gouvernement a d'ores et déjà retenu les priorités suivantes :

- transformation qualitative des Ehpad en renforçant la soutenabilité du secteur et en accompagnant ses transformations ;

- développement de l'habitat intermédiaire, pour allier accompagnement et hébergement ;

- soutien aux services à domicile, avec la poursuite de la réforme des services autonomie à domicile et la mise en place du fonds mobilité pour les aides à domicile ;

- valorisation des métiers du prendre soin, à travers le soutien à l'attractivité ;

- prévention de la perte d'autonomie, avec une stratégie nationale portée par la conférence nationale de l'autonomie soutien aux aidants, grâce à la création de 6 000 solutions de répit et au déploiement du service public départemental de l'autonomie.

Lydie Watremetz, à Albi